

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 11 février 2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 février 2019

Présents : Mme VASSAL Laurence 2^{ème} Adjointe, M. PIQUEMAL François 3^{ème} Adjoint, M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude, M. BETREMIEUX Francis, Mme DURAND Béatrice, Mme ECHEVARRIA Hélène, Mme PEREA Sylvie, Mme TOURNUT Yolande, M. CHIVIALLE Jean-Luc, M. MARQUET Dominique

Représentés : M. MUNIGLIA Franck 1^{er} Adjoint a donné procuration à Mme VASSAL Laurence, Mme ALVAREZ Juliette a donné procuration à Mme GABRIEL Céline

Absents : M. MOULIS Patrice

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme ECHEVARRIA Hélène a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/02/2019 à l'unanimité

II/ Délibérations :

2019-03-01 Marché Salle des fêtes : Déclaration d'infructuosité pour 2 lots

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la construction d'une salle des fêtes.

La date limite pour le dépôt des offres était le 28 janvier 2019 à 12h00

La Commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises :

Le 28/01/2019 à 18h30 pour ouvrir les offres reçues.

Le 11/02/2019 à 18h30 pour prendre une décision suite à l'analyse des offres par le Cabinet GUILBERT Philippe Architecte

Le lot n° 3 Charpente /couverture a été déclaré infructueux faute de réponse de la part d'entreprises

Le lot n° 7 Menuiserie bois a été déclaré infructueux car l'unique entreprise a retiré sa candidature.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la décision de la Commission d'appel d'offres de déclarer les lots 3 et 7 infructueux
- Décide de relancer une consultation pour les lots 3 et 7
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

D 2019-03-02 : Marché construction d'une salle des fêtes : Attribution des lots

La consultation concernant la construction de la salle des fêtes a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 12 lots en date du 11/12/2018 et modifié le 21/12/2018.

Les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité à savoir 60% pour la valeur technique de l'offre et 40% pour le prix des prestations, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Au regard de l'analyse des offres par le Cabinet GUILBERT Philippe Architecte en sa séance du 11 février 2019 la Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à l'attribution des lots suivants :

Lot 1 : VRD/Terrassement : OCL CESSSES TP pour un montant de 55 116.75 € HT
Lot 2 : Gros Œuvre : GBMP pour un montant de 243 945.50 € HT
Lot 4 : Etanchéité : ATE pour un montant de 25 000€ HT
Lot 5 : Menuiseries extérieures/Serrurerie : LABASTERE 31 pour un montant 46 421 € HT
Lot 6 : Cloisons/doublages/faux plafonds : PLACOBAT pour un montant de 29 207.30 € HT
Lot 8 : Carrelage/Faïence : TECHNICERAM pour un montant 26 858.93 € HT
Lot 9 : Peinture : Société Languedocienne de Peinture pour un montant de 8 652.60 € HT
Lot 10 : Signalétique : CND pour un montant de 3 018 € HT
Lot 11 : Courants forts/courants faibles : ALIBERT pour un montant de 69 550 € HT
Lot 12 : CVC/Plomberie/Sanitaire : ALIBERT pour un montant de 85 665.41 € HT

Les Lots 3 et 7 ont été déclarés infructueux, une nouvelle consultation doit être lancée.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'attribution de la CAO ci-dessus
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du dossier Construction d'une salle des fêtes et notamment les marchés de travaux des entreprises retenues.

D 2019-03-03 : Finances Cession du véhicule Renault Mascott immatriculé 396 CMP31

Madame le Maire expose à l'assemblée que les réparations concernant le Renault Mascott deviennent trop onéreuses du fait de l'ancienneté du véhicule.

De plus, la commune vient de faire l'acquisition d'un camion boxer benne neuf le Renault Mascott n'a plus d'utilité dans le parc de véhicule de la commune.

Pour cela il est proposé la vente de ce véhicule immatriculé 396 CMP31 au prix de 1000€ net.

Deux personnes se sont portées acquéreurs :

M. AUSSAL Adrien domicilié à Grépiac 19 rue de la Maysou
M. CARRETTIER Ludovic domicilié Grépiac 4 rue de la Maysou

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer pour la vente du Renault Mascott au prix de 1000€ net

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ décide de vendre le Renault Mascott immatriculé 396 CMP31 au prix de 1000€ net à M. CARRETTIER Ludovic autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier

D 2019-03-04 Réimplantation de repères selon plan antérieur chemin Piétonnier:

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la remise en fonction de l'éclairage du chemin Piétonnier, il convient d'établir une réimplantation des repères sur site.

En effet, le relevé topographie de l'époque n'est pas assez explicite pour qu'il soit exploité par l'entreprise chargée de faire les propositions du nouvel éclairage.

Madame le Maire le maire a demandé un devis au groupe VALORIS.
Le montant de la prestation s'élève à 800€ HT soit 960 € TTC

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le devis du Groupe VALORIS
Autorise Mme le Maire à tout document relatif à ce dossier
Dit que la dépense sera imputée au Budget 2019

III/ Questions Diverses

Séance levée à 21h09

Céline GABRIEL	Franck MUNIGLIA	VASSAL Laurence
PIQUEMAL François	PAVAN René	ALAVAREZ Juliette
ALCIBIADE Claude	BETREMIEUX Francis	CHIVIALLE Jean-Luc
DURAND Béatrice	ECEHVARRIA Hélène	MARQUET Dominique
MOULIS Patrice	PEREA Sylvie	TOURNUT Yolande